Comment assurer au mieux la responsabilité civile du particulier ? (non-vie)

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est :

- d'identifier les responsabilités du particulier ;
- de reconnaître les faits générateurs de responsabilité extracontractuelle du particulier ;
- de déterminer les assurances qui peuvent couvrir la responsabilité civile du particulier ;
- de déterminer comment la responsabilité civile du particulier est assurée par l'assurance RC Véhicules automoteurs, RC Vie privée et Incendie.

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Basique

Type de formation:

Formation en classe

Prix:

- Membre: € 495.00
- Non-membre: € 550.00
- Partner BZB: € 495.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Assurances: **21h** spécifique au secteur

PUBLIC

Cette formation de recyclage est principalement destinée aux personnes :

- qui occupent une fonction réglementée dans la distribution d'assurances Non-Vie, en particulier les personnes :
  - désignées comme PCP qui souhaitent se spécialiser dans l'offre ou la gestion de contrats d'assurances de responsabilité pour des particuliers ;
  - dispensées d'examen par leur diplôme ;
  - qui ont obtenu une attestation de connaissance afin de rafraîchir et d'approfondir les connaissances acquises ;
- qui occupent une fonction autre que celle de la distribution d'assurance et souhaitent s'initier aux faits générateurs de responsabilité extracontractuelle et aux conditions de la couverture de la responsabilité civile par l'assurance RC Véhicule automoteurs, l'assurance RC Vie privée et l'assurance incendie.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation au niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

Cette formation se compose d'un E-learning (étude à distance) et d'une formation classique en présentiel. Vous devez compléter la formation à distance, sous forme de syllabus (pdf), avant d'assister à la session en classe. Cette session en classe se concentre sur d'exercices pratiques et d'exposés illustrés d'exemples concrets au moyen d'une présentation.

CONTENU

- **1ère partie : Quelles sont les responsabilités du particulier ?**
- **2ème partie : Quels sont les faits générateurs de responsabilité extracontractuelle du particulier ?**
  - Législations qui déterminent la responsabilité extracontractuelle du particulier.
  - Les faits générateurs de responsabilité extracontractuelle du particulier.
    - Responsabilité du fait personnel.
    - Responsabilité du fait d'autrui.
    - Responsabilité du fait des choses et des animaux.
- **3ème partie : Quelles responsabilités sont assurées par l'assurance RC Véhicules automoteurs et comment ?**
  - Bases légales de l'assurance RC Véhicules automoteurs obligatoire.
  - Institutions concernées par l'assurance RC Véhicules automoteurs.
  - Les conditions minimales applicables à la garantie légale responsabilité civile et aux garanties complémentaires
- **4ème partie : Quelles responsabilités sont assurées par l'assurance RC Vie privée et comment ?**
  - Le cadre juridique et les conditions minimales.
  - Les exclusions autorisées et les garanties obligatoires.
- **5ème partie : Quelles responsabilités sont assurées par l'assurance Incendie et comment ?**
  - Objet de l'assurance incendie
  - Législation d'application et conséquences.
  - Qualité de l'assuré et i-intérêt d'assurance.
  - Les responsabilités assurables par l'assurance Incendie.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée**: E-learning (15 heures) + 1 journée de formation (6 heures de formation)
- **Heures formation en classe :** 09:00 à 17:00
- **Lieu :** Febelfin Academy : Phoenix building, Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles
- **Nombre de pages syllabus :** +- 100 pages
- **Préparation** : Pour mieux suivre la formation classique en présentiel, les participants sont invités à étudier préalablement le manuel traitant des sujets abordés. L'étude du manuel (syllabus) est nécessaire pour réussir le test on-line. Le moment interactif est prévu pour soutenir les connaissances acquises dans l'E-learning.
- **Heures de recyclage :** Chaque module comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. Les heures de recyclage ne sont accordées que si vous réussissez ce test. Si vous l'échouez (résultat inférieur à 60 %), les heures de recyclage ne seront pas accordées pour ce module. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Une **« Formation en classe »** se suit en groupe. Vous êtes présent avec les autres participants et le professeur à un moment convenu dans la même salle de cours. Il existe des possibilités d'interaction et de feed-back, tant des participants à l'enseignant qu'inversement. Le matériel didactique se compose comme base d'une présentation via la plateforme d'apprentissage MyFA, complétée de supports divers tels que syllabus numérique, présentation, extraits audiovisuels…

Type de formation : Hybride

Lors de nos formations hybrides, nous combinons l'auto-apprentissage (E-learning) avec un élément interactif (formation en classe ou webinaire en direct). Dans la session interactive, l'accent est mis sur la mise en pratique de la matière et sur le travail avec des cas pratiques.

Matériel didactique :

- Syllabus
- Questions d'entraînement
- PowerPoint